

# Convergences

de l'administration scolaire,  
universitaire et des bibliothèques



## Spécial scrutin CNESER

Le 22 mars, les Biatoss  
auront raison de voter FSU

### Édito

La loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), le passage des établissements aux Responsabilités et Compétences élargies (RCE) au plus tard le 1er janvier 2012, la mise en place du grand emprunt et le regroupement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans des IDEX, LABEX, EQUIPEX etc. font que les élections au CNESER vont se dérouler dans un contexte de totale transformation de notre système d'enseignement supérieur et de recherche. Ces changements, décidés par le gouvernement, s'inscrivent dans une logique globale de casse du service public d'éducation et, au-delà, des missions de service public.

S'il s'avère que les établissements vont pouvoir disposer d'une autonomie totale, celle-ci est encadrée de façon étroite par les orientations gouvernementales dans une logique de désengagement budgétaire de l'Etat.

Faute des créations d'emplois indispensables pour pouvoir faire fonctionner correctement les établissements, les regroupements permettent au ministère d'y faire face notamment par la mutualisation des moyens. Faute de deniers publics, ce sont les Fondations qui seront chargées de lever des fonds pour permettre aux établissements de fonctionner... et si cela ne suffit pas il sera toujours possible de se diriger vers une augmentation de frais d'inscription universitaires.

La collégialité universitaire déjà mise à mal par la LRU, qui a modifié de façon importante la représentation des élus des personnels et des étudiants, est encore réduite. La place des personnalités extérieures et le nombre de personnes désignées, considérablement accru, augmente fortement l'opacité de ces instances.

La fusion des services, la réduction du nombre des composantes, etc. ne sont que les premières étapes de la mise en place de mutualisations à travers notamment la mise en place de centres de gestion à l'instar du schéma de l'université de Lorraine dont la cellule d'appui opérationnel regroupe un certain nombre de supports tels que la GRH, les finances, la gestion du patrimoine etc.

Quel devenir pour les établissements qui ne se trouveront pas dans les IDEX ? A n'en pas douter la mise en cause du maillage national des formations fera que certains diplômes auront plus de valeur que d'autres selon l'établissement qui les aura délivrés. La sélection ne sera que plus féroce, chaque établissement essayant d'attirer vers lui « les enseignants excellents », quitte à les payer très cher.

**Pour combattre ces orientations néfastes pour les établissements, les étudiants, les personnels et les missions de service public d'enseignement et de recherche, il est impératif, lors du scrutin du 22 mars de porter vos voix sur des candidats déterminés, formés, défendant les valeurs collectives que représente la Fonction publique.**

### Sommaire

Edito	p 1
A quoi sert le CNESER ?	p 2
De la LRU aux IDEX	pp 2-3
Des réactions dans les établissements	p 3
Budget 2011	p 4

## A quoi sert le CNESER ?

### Ses compétences

Le CNESER est un organisme consultatif.

Il se prononce sur les orientations générales des contrats d'établissement, la répartition des dotations de fonctionnement et d'équipement des établissements mais aussi le projet de répartition du budget ou les habilitations de diplômes nationaux.

### Sa composition

Quatre catégories de personnels sont représentées :

- la catégorie des professeurs et personnels de niveau équivalent,
- la catégorie des autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, à l'exception des personnels scientifiques de bibliothèques,
- la catégorie des personnels scientifiques des bibliothèques,
- la catégorie des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service.

Les membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche sont élus pour une période de quatre ans.

### Qui vote ?

- Collège A des professeurs et personnels assimilés (article 3-1 du décret du 18 janvier 1985),
- Collège B des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés (article 3-1 du décret du 18 janvier 1985),
- Corps des conservateurs généraux des bibliothèques et conservateurs de bibliothèques,
- Personnels BIATOS, ITRF et de bibliothèque (article 3-3 du décret du 18 janvier 1985),
- Les agents non titulaires, sous réserve d'être en fonction dans l'établissement pour une durée minimum de dix mois pendant l'année universitaire durant laquelle les élections ont lieu et assurer un service au moins égal à un mi-temps.

### Ne sont pas concernés

Les enseignants ou personnels en disponibilité, en congé de longue durée ou congé parental.

## Hier la LRU c'était ...

### Une « gouvernance » resserrée non démocratique :

- Président doté d'hyper-pouvoirs,
- Démocratie de façade : CTP contourné, CEVU et CS postiches,
- Faible représentation des personnels : peu d'élus des personnels BIATOSS dans les instances, nombreuses personnalités extérieures au CA,
- Personnalités nommées et non élues : Haut Conseil de la Science et de la Technologie (HCST), Conseil d'Orientation Stratégique (COS), AERES, instance d'attribution de la PES...

### Une gestion des « ressources humaines » précaire et individualisée :

- Droit de véto du président,
- Affectation autoritaire dans un service avec incitation à la démission en cas de refus,
- Recrutement en CDD ou CDI à la place de postes statutaires,
- Privatisation des services par le biais d'externalisations croissantes
- Blocage du salaire fixe indiciaire, augmentation de la part du régime indemnitaire variable, à l'évaluation, primes d'intéressement en tous genres,
- Evaluations régulières des personnels au résultat : SYMPA (Système d'allocation des moyens à la performance et à l'activité), AERES (pour les équipes et les formations), PFR (pour les personnels BIATOSS), CNU ( pour les enseignants chercheurs),
- Postes fléchés, « à responsabilité particulière » (PRP).

### Un enseignement dominé

### Une recherche pilotée

**Des personnels en pleine souffrance : surmenage, dépression, perte de sens au travail...**

La LRU était la première étape. Le gouvernement a décidé d'en finir : IDEX sera, à l'échelle universitaire, ce qu'a été France Télécom. Un processus radical, simple, propre, ne coûtant pas un centime à l'Etat et permettant une restructuration ou le démantèlement de tout l'enseignement supérieur et de la Fonction publique.

## Les IDEX, c'est demain ...

Celse traduira notamment par :

- une gouvernance resserrée et autoritaire des organes de décision, encore moins démocratique, quant à la représentation de la richesse de la communauté universitaire (étudiants, personnels BIATOSS, enseignants-chercheurs, chercheurs)...
- l'ouverture régulée au privé et la fin du service public contrat à travers l'accentuation du partenariat public-privé (PPP),
- une recomposition du paysage universitaire qui modifie totalement le maillage national des formations et donc aura des conséquences sur la valeur des diplômes et leur reconnaissance au niveau national,
- l'instauration d'un enseignement supérieur et une recherche à plusieurs vitesses,
- un découpage de composantes économiquement rentables dans chaque établissement,
- la mise en place de Fondations pour lever des fonds et répartir le financement selon « l'intérêt » des projets,
- des financements totalement déséquilibrés, d'un côté, les quelques « périmètres d'excellence » auxquels seront destinés les financements et de l'autre un système de collèges universitaires de type privé avec une forte augmentation des droits d'inscription des étudiants,
- la suppression de la qualification au profit de « compétences », etc.

Les élus et militants des syndicats de la FSU dénoncent cette logique de la concurrence du privé qui, sous couvert d'une soi-disant meilleure gestion, prévaut sur une collaboration contractuelle entre les différentes composantes et instances des établissements.

*Cette collaboration est le socle du service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, auquel les élus et militants des syndicats de la FSU représentant les personnels, réaffirment leur indéfectible attachement.*

**Pour qu'il soit garanti sur l'ensemble du territoire national, le service public d'enseignement supérieur et de recherche doit s'appuyer sur :**

- un financement d'enseignement et de recherche équitablement réparti entre les matières scientifiques et économiques et, d'autre part, les lettres et sciences humaines et sociales,

- un fonctionnement démocratique des instances à tous les niveaux,
- la préservation de tous les statuts existants pour les personnels,
- une gestion des emplois et des postes sous contrôle des représentants de l'Etat,
- la lutte contre la précarité, une politique indemnitaire juste, et, enfin, des réorganisations de services concertés en cas de regroupements d'établissements.

**Nous demandons :**

- l'examen du projet d'Idex dans les instances paritaires, CTP, CA, CS, CEVU,
- la consultation préalable des personnels, dans chaque établissement d'enseignement supérieur concernant leurs participations à un Idex.

## **Des réactions se font entendre dès maintenant au sein des établissements à travers des communiqués, motions, etc.**

### **Communiqué Université Paris 12**

Alors que les restrictions budgétaires affectent lourdement nos activités pédagogiques et de recherche, sous la pression du Ministère, l'UPEC se tourne de plus en plus vers une gestion managériale au même titre qu'une entreprise privée.

L'exécutif de l'UPEC fait maintenant appel à des cabinets privés de management/consulting sous couvert d'une exigence de « visibilité » et de « performance » de notre université.

Les objectifs de ces cabinets privés sont clairement de prescrire à l'UPEC une réorganisation de ses structures pour soi-disant « améliorer la qualité du service rendu afin de satisfaire des usagers de plus en plus exigeants » et pour « participer à la modernisation de la fonction publique et mobiliser l'ensemble des agents dans une logique de performance ».

Il s'agit du même chemin qui avait été emprunté par France Télécom et par la Poste dont on connaît les dégâts sur ces structures et sur leurs personnels.

Pour atteindre ces objectifs, l'exécutif de l'UPEC a d'ores et déjà fait faire des audits extérieurs dont les coûts sont faramineux :

- 155 000 euros pour la réorganisation du service des études et de la vie étudiante (Cabinet Capgemini Consulting),

- 100 000 euros pour la restructuration du Centre de ressources informatiques (société Bull),
- 120 000 euros pour l'étude d'un système de pointage et la mise en place d'un logiciel de contrôle du temps de travail des personnels IATOSS (Cabinet Capgemini Consulting),

On attend également le coût du projet IDEX dont la rédaction a été confiée à un cabinet privé.

### **Tout ceci est inacceptable !**

La FSU de l'UPEC exige un arrêt immédiat de cette dérive et que soient communiqués à l'ensemble des personnels de l'UPEC toutes les sommes dépensées pour ces audits.

La FSU de l'UPEC exige que ces budgets soient entièrement affectés aux structures d'enseignement et de recherche.

Créteil, le 7 mars 2011.

Les syndicats FSU (SNESUP, SNASUB, SNCS) de l'UPEC.



### **Motion présentée au Congrès Université Lyon 2 le 28 février 2011**

Le Congrès de Lyon 2 réuni le 28 février 2011 au sujet du projet d'Initiative d'excellence Université de Lyon, constate que celui-ci consiste en une recomposition complète de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (PUL). Le Congrès doute qu'un tel projet participe à l'amélioration des missions principales de l'établissement que sont la formation, la diffusion des connaissances et la recherche publiques et qu'il soit accompagné d'une hausse réelle des moyens au service de ces missions.

En conséquence ne pouvant s'engager dans un tel processus sans une consultation démocratique de l'ensemble des personnels et étudiants du PUL le Congrès suspend sa participation au projet IDEX. Cette consultation sera organisée le ...

*Le Président a refusé de la soumettre au vote ...*



# Budget 2011

**Dans un simulacre de dialogue avec les organisations représentatives de la communauté universitaire, le MESR convoque en janvier le CNESER plénier chargé de donner son avis sur l'attribution des moyens aux établissements d'enseignement supérieur, alors que ces derniers ont dû adopter en décembre dernier leur budget 2011 dans des conditions déplorable.**

Pour la deuxième année consécutive, malgré les condamnations à répétition exprimées par le CNESER, cette séance a été précédée d'une conférence de presse confisquant aux élus la primeur des données budgétaires. Cette énième opération de communication est intervenue la veille d'un examen par le CNESER, examen dont le sérieux est rendu impossible tant par les délais que par la vacuité des informations transmises.

Le CNESER dénonce vigoureusement le manque total de respect du gouvernement pour la démocratie universitaire.

La ministre se vante d'une « hausse des moyens supplémentaires des universités en 2011 » (+ 3%) quand, d'une part, le message envoyé aux médias privilégie une fois de plus les écoles d'ingénieurs (+3,5%) ; et que d'autre part, les chiffres présentés au CNESER omettent d'innombrables informations, à commencer par les dotations 2011. Rien ne figure concernant le montant total des masses salariales affectées aux établissements. Quel modèle de répartition a pu attribuer une variation identique des dotations de fonctionnement de 1,5 % (correspondant dans les faits à une baisse en pouvoir d'achat) à 42 universités ? Comment ont été prises en compte les variations du nombre d'étudiants ?

Alors que la Cour des Comptes a critiqué un budget rendu illisible, le document ne fait figurer aucun détail justifiant les variations présentées. Le CNESER exige que ses élus puissent disposer de l'ensemble des données et processus qui ont conduit à cette répartition, afin d'être en mesure de se prononcer.

En se défaussant de ses responsabilités sur les établissements, le gouvernement met en demeure la communauté universitaire de s'enfermer dans une gestion étroite de la pénurie, incompatible avec un projet scientifique pour l'enseignement supérieur et la recherche publics. La réalité dans les établissements, contrainte par un budget d'austérité, se révèle bien plus difficile. Ce budget obère durablement le développement de pans entiers de recherche, en particulier celui de la recherche fondamentale ainsi que le champ des LSHS (Lettres, Sciences humaines et sociales). La pérennité de formations dans les universités (UFR, IUT, IUFM...) est menacée.

Ce budget risque d'augmenter le recours à des agents précaires.

Les conditions de travail et d'études continuent à se dégrader.

Cette situation se double de la catastrophe liée à la réforme de la formation des enseignants tant pour la recherche publique que pour le service public d'éducation.

Alors que la Ministre met en avant une répartition budgétaire censée réduire les inégalités entre universités -dont certains sites sont menacés de fermeture-, les 17 projets d>IDEX, élaborés dans l'opacité de beaucoup d'établissements, sont portés par seulement la moitié des universités et ne concernent qu'un nombre réduit d'équipes de recherche triées sur le volet.

En privilégiant ces structures, monstres bureaucratiques aux antipodes des fondements collégiaux et démocratiques des universités, le gouvernement a délibérément pris le risque de délaisser une large fraction des établissements et de générer des guerres de tranchées au sein de la communauté universitaire.

Le CNESER s'inquiète du développement de la concurrence entre personnes, entre établissements, mettant en cause la cohésion de la communauté universitaire, son unité et les collaborations volontaires engagées.

Le CNESER se fait l'écho des inquiétudes de la communauté universitaire. Le CNESER demande que le budget réponde d'urgence, notamment en terme d'emploi public, aux besoins du service public d'enseignement supérieur et de recherche, lui permette de remplir ses missions.

## Motion budget 2011 CNESER du 17 janvier 2011

Motion présentée par : SNESUP, FSU, CGT, UNSA, SGEN-CFDT, UNEF

Vote de la motion : Pour : 31 - Contre : 6 - Abstentions : 4  
Avis défavorable du budget par 28 Contre - 5 Pour - 2  
Abstentions - 3 NPPV

### En matière d'emploi nous revendiquons :

- des créations d'emplois statutaires d'Etat à hauteur des besoins réels des établissements,
- l'intégration des personnels précaires sur des emplois statutaires.
- l'arrêt des recrutements de personnels précaires.

